

WEBINAIRE

JOURNÉE NATIONALE "AVENIR ET RÔLE DES SAAD FAMILLES DE DEMAIN"

**Table-ronde n° 1 : Le domicile en protection de l'enfance : les défis de la crise
sanitaire vis à vis des familles**

Avec 
Chorum
GROUPE vyv

 **adédom**
La fédération du domicile

 **ADMR**
pour tous, toute la vie, partout

 **FNAAFP/CSF**
Fédération
de l'aide à domicile

 **UNA**
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

WEBINAIRE

JOURNÉE NATIONALE "AVENIR ET RÔLE DES SAAD FAMILLES DE DEMAIN"

Ouverture d'Adrien Taquet - Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé

Avec 
Chorum
GROUPE vyv

 **adedom**
La fédération du domicile

 ADMR
pour tous, toute la vie, partout

 FNAAFP/CSF
Fédération
de l'aide à domicile

 **UNA**
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.



LES
EXPERTS
100%
ESS



Garantie en prévoyance collective (Décès, Rente éducation, Rente de conjoint, Invalidité, Incapacité)



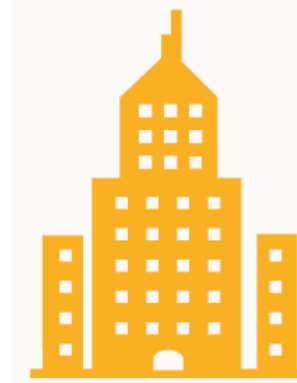
Garantie frais de santé (Hospitalisation, Soins courants, Pharmacie, Optique, Dentaire)



Garantie épargne retraite (Épargne indemnités de fin de carrière, Contrat d'épargne collectif)



Garantie IARD (Responsabilité civile du dirigeant, Sécurité des salariés et bénévoles)



PLUS DE
24 000
structures
adhérentes



PLUS DE
700 000
personnes
protégées

Soit **1 salarié sur 3**
du secteur de L'ESS

Geneviève Gueydan, membre de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, pilote de la démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile

Avec 
Chorum
GROUPE vyv

 **adédom**
La fédération du domicile

 ADMR
pour tous, toute la vie, partout

 FNAAFP/CSF
Fédération
de l'aide à domicile

 **UNA**
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.



INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES

Démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile

**Journée nationale des SAAD Familles inter-fédérations
Le 11 février 2021**

Périmètre et objectifs de la démarche de consensus

- Un rapport publié en janvier 2020 (site de l'IGAS) ; une commande D'A. Taquet pour éclairer un pan de la protection de l'enfance qui touche la moitié des mineurs sous protection, mais est assez peu étudié.
- Des travaux qui ont porté sur les différentes interventions qui contribuent à la protection d'un enfant dans son milieu familial :
 - Les 167 000 actions éducatives (AED et AEMO)
 - Les interventions de TISF (30 000 familles aidées en 2018)
 - L'accompagnement en économie sociale et familiale (18 000 MJAGBF)
 - L'accueil de jour (3 500 à 5 500 bénéficiaires)
 - Les pratiques de « placement à domicile » (5 à 6 000 enfants)

Des interventions présentant des problématiques communes (le domicile comme cadre de l'intervention et lieu du risque, une place privilégiée dans le continuum prévention/protection) mais sont rarement étudiées comme un ensemble car un champ lui-même segmenté

La méthode de démarche de consensus : mobiliser les travaux de recherche, recueillir la diversité des points de vue et approche ; un travail collectif (un comité d'experts; N. Séverac comme conseillère scientifique)



Les principaux constats : un champ sous investi en termes stratégique, technique et financier

Un poids important de ces interventions dans les parcours, en décalage avec la réalité des moyens qui y sont consacrés

Des interventions en majorité peu intensives et peu diversifiées, pour répondre à des situations cumulant les facteurs de vulnérabilité.

Des interventions et des pratiques professionnelles exposées, relevant d'approches différentes dont certaines plus difficilement accessibles aux familles concernées

Une gouvernance complexe entre départements et juges des enfants ; une segmentation des réponses apportées aux familles et aux enfants



Une place ambivalente dans la protection de l'enfance

Une priorité donnée par les textes nationaux et internationaux au maintien de l'enfant dans son milieu familial chaque fois que possible et un objectif d'évitement du placement très présent pour les acteurs

La moitié des mesures de protection de l'enfance ; une part quasi stable depuis 35 ans ; un plafond de verre lié au format des interventions ?

Des variations départementales fortes (des 0,5 à 2,3 % de la population des - 21 ans)

Un investissement financier des départements qui pâtit de l'ombre portée du placement :

- 800 M€ soit moins de 10 % des dépenses brutes d'aide sociale à l'enfance (contre 80 % pour le placement) dont 480 M€ au titre des AE et 114 M€ TISF (2017)
- Pas une priorité dans un contexte de forte croissance des dépenses d'action sociale des départements (+ 7Md€ de dépenses d'action sociale entre 2010 et 2018 dont + 1,1 Md€ pour les dépenses d'accueil)

Un niveau de financement des interventions qui pèse fortement sur leur format

- Une large dominante d'actions éducatives « classiques » avec un PJ médian de 9 €
- Des mesures plus intensives mieux financées : PAD : de 45 à 70€ ; accueil de jour : de 50 à 75 € ; AEMO renforcées de 15 à 45€ (avec ou sans hébergement)
- MECS : 180 à plus de 200€ ; SESSAD : 17 000€ (46€/j)



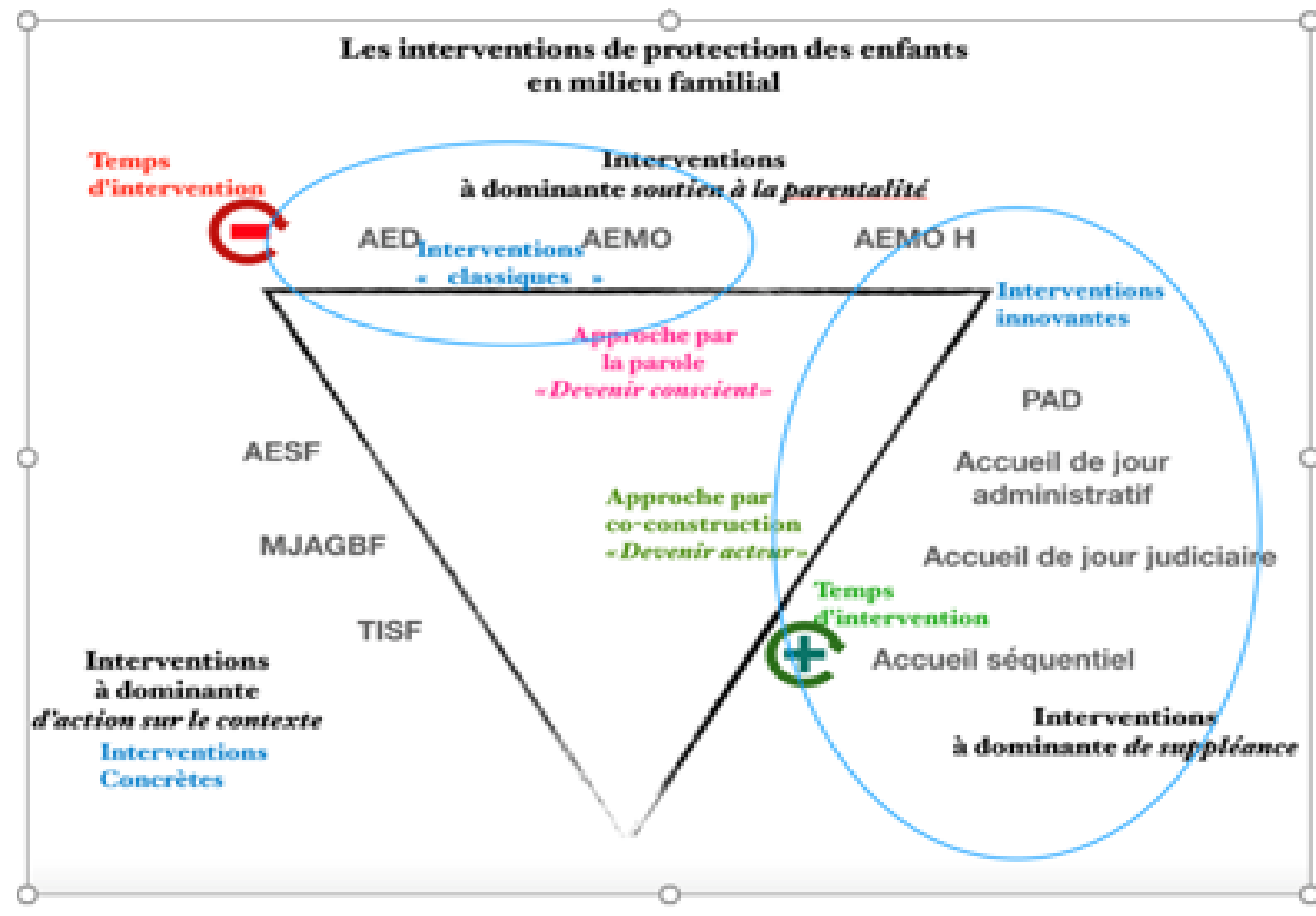
Des interventions majoritairement peu intensives et diversifiées face à des publics cumulant les vulnérabilités

- La revue de littérature fait ressortir un cumul de facteurs de vulnérabilités chez les enfants et parents concernés par les interventions de protection de l'enfance dont à domicile.
- Pour répondre à leurs besoins : des politiques de droit commun insuffisamment correctrices (école, santé...) et une logique de « mesures » de protection de l'enfance peu différenciées selon les problématiques familiales (versus les programmes anglo-saxons)
- Un « paysage des mesures », enrichi par la loi de 2007 mais une diversification très inégale selon les départements ; un choix effectif de réponse souvent restreint, avec une offre sous tension (délais d'exécution, choix de mesure par défaut).
- Des formes d'intervention pas toujours adaptées à leur public (équilibre entre le discursif et le « faire avec »).



Les interventions à domicile au prisme de deux idéaux-types d'intervention combinant pratiques professionnelles et nature de l'intervention

Encadré : les interventions de protection de l'enfance à domicile par idéaux-type



Source : Nadège Séverac



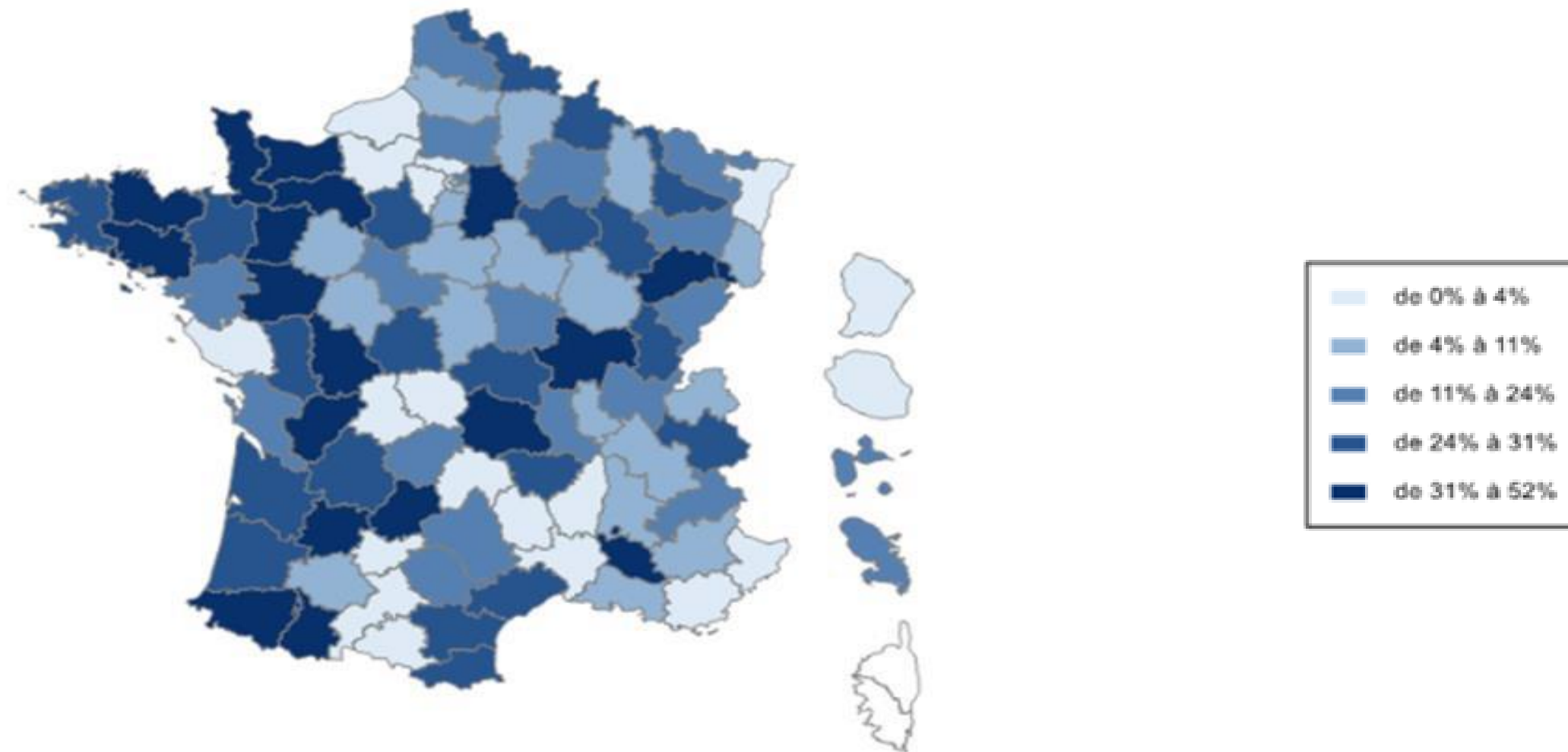
La place des TISF dans les interventions de protection à domicile

Des interventions de TISF très inégalement présentes dans les départements

Des logiques de recours différenciées : fort recours aux TISF/ faible recours aux AED ; peu d' AEMO renforcées/ combinaison fréquente AEMO et TISF.

De partout un fort développement du recours aux TISF pour encadrer les visites en présence de tiers ; un risque de glissement d'une pratique socio-éducative ayant le quotidien comme support, vers une activité axée sur de l'observation ?

Carte : du nombre d'heures de TISF rapporté à la population des moins de 18 ans



Les TISF dans les interventions de protection à domicile

- **Des interventions bien perçues par les familles : appui concret, logique du « faire avec », une « expertise du quotidien »**
- **Une forte présence auprès des familles et une lecture fine des situations, inégalement reconnues par les autres intervenants socio-éducatifs (cf présence aux synthèses)**
- **Une pratique très adaptée pour des mesures de prévention et protection concernant les enfants en bas âge et les situations de handicap**
- **Un atout pour des interventions à domicile pluridisciplinaires et renforcées**
- **Les limites de la tarification à l'heure et du RAC des familles ; des pratiques de tarification au forfait à développer**



Les principales recommandations

- **Un besoin de réinvestissement technique, stratégique et financier dans ces interventions, dans le cadre d'un « deal départemental »**
 - disposer dans chaque département d'un panier socle de services correspondant a minima aux mesures prévues par la loi
 - privilégier des interventions plus intensives, modulables et mieux articulées (diversifier les supports d'action = accueil de jour, hébergement ponctuel, TISF ; moduler en intensité)
 - développer des mesures de protection à domicile adaptées aux enfants en bas âge (avec des compositions d'équipe adaptée cf TISF, auxiliaire de puer ...)
 - faire de la diversification des IAD un axe prioritaire de la contractualisation entre Etat et départements

- **Une évolution des pratiques professionnelles :**
 - Construire les interventions à partir d'une lecture des besoins fondamentaux de l'enfant, partagée avec les familles et les enfants sur toute la durée de l'intervention
 - Mettre davantage l'accent sur le pouvoir d'agir des familles (apport de la crise : des familles qui ont révélé parfois leur capacité d'autonomie)
 - Diversifier les supports et modes d'intervention (apport de la crise : la place du numérique = un complément pour renforcer le lien, sans être un substitut)



**Patrick Garel - Directeur adjoint, Direction éducation jeunesse et sport (DEJS) du
département de l'Isère**

**Emmanuelle Joseph - Cheffe de service Accueil en protection de l'enfance, DEJS du
département de l'Isère**

**Véronique Veyre - Directrice adjointe de l'association ADF 38 du réseau de la
FNAAFP/CSF**

Avec 
GROUPE vyv



Julien Roux, conseiller auprès d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles

Avec 
GROUPE vyv

